



**CREUSE GRAND SUD**  
Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	40
Nombre de pouvoirs	5
Votants	45

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la  
Communauté**

**N° 2021 – 084**

Séance du 28 juin 2021

**REVALORISATION DES TARIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE**

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-huit juin à 19h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 40 présents, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 22 juin 2021.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; BOUQUET Benjamin ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BCEUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMENIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie ; TOURNIER Jacques.

**ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Thierry ROGER à Michel MOINE ; Marie-Françoise HAYEZ à Stéphane DUCOURTIOUX ; BAUCULAT Annick à Nadine HAGENBACH ; Elodie MALHOMME à Jean-Luc LEGER et Marie Hélène FOURNET à Renée NICOUX.

**ETAIENT ABSENTS** : aucun.

**M. Claude BIALOUX présente le rapport suivant :**

Dans le cadre de la compétence facultative « MUTUALISATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE ET DE MATERIEL », la Communauté de communes prévoit la possibilité d'exécuter des missions de prestations de services dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service seront fixées par convention (articles L 5211-56 et L.5214-16 du code général des collectivités territoriales) pour le compte des Communes membres, notamment, des syndicats mixtes auxquels la Communauté de Communes adhère, des établissements publics de coopération intercommunale, dans les domaines de l'appui administratif, de la communication

et de la promotion du territoire, du développement économique, de l'aménagement de l'espace, de l'équilibre social de l'habitat, de la voirie, de la gestion des déchets, de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, de l'action culturelle, de l'action sportive et de l'action sociale.

Lors de sa séance du 13 avril 2017, le Conseil communautaire a défini les modalités de ces prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et fixé les tarifs de la mission de base et des missions complémentaires facultatives.

Cependant, depuis cette date aucune révision tarifaire n'a été pratiquée pour le coût des missions complémentaires, si ce n'est le 12 décembre 2019 la création d'un tarif pour l'utilisation d'une épaveuse, établi sur le même montant que le tarif d'une tractopelle avec chauffeur.

La hausse du coût horaire de travail ainsi que celle du prix du carburant sont des paramètres qu'il convient d'actualiser à ce jour.

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,**

- **FIXE** les tarifs des missions complémentaires établies sur devis tel que proposé dans le tableau ci-dessous

– MISSIONS COMPLEMENTAIRES		COUT ACTUEL A L'HEURE	PROPOSITION A L'HEURE	TARIF MOYEN PRATIQUE
Établi sur devis	Coût du tracteur avec lamier + chauffeur	66 € TTC/h	80 € TTC/h	Entre 78 et 137 €
	Coût de la tractopelle + chauffeur	51 € TTC/h	60 € TTC/h	Entre 60 et 80 €
	Coût du tracteur avec broyeur + chauffeur	51 € TTC/h	70 € TTC/h	Entre 78 et 137 €
	Coût du poids lourd + chauffeur	30 € TTC/h	45 € TTC/h	Entre 45 et 70 €
	Coût agent supplémentaire en fonction de la nature du chantier	30 € TTC/h	45 € TTC/h	Entre 45 et 70 €

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Ainsi fait et délibéré le 28 juin 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

- 1 JUIL. 2021

Valérie BERTIN

Présidente

